Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260323-3322618_STTRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SÉANCE du 23 mars à 20 h 30

L'an deux mil vingt-six, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, LE GROS Alexis, BLANCHARD Fabienne, BREXEL Charlène ; CHEREUL Emeline, LE FEUVRE Bernard, LENOIR Pierrick, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, , SOULABAIL Alexandre, VÉRON Maëva

Absent excusé : M. BLANCHARD Denis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LE MASSON Mélinda a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

332.26.18

Objet : 5.3 – Commissions communales

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu de revisiter les différentes commissions communales et d'en fixer la composition.
Elle rappelle que le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les commissions suivantes proposées par madame la Maire :

- Commission Action Sociale
- Commissions Voirie et Bâtiments
- Commission Fleurissement
- Commission Aménagement et Bocage
- Commission Cantine-École
- Commission Evénementiels-Fête du village
- Commission communication

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions les membres suivants :

Commission « Action Sociale »

Responsable : Annie VALO
Membres élus : Charlène BREXEL, Mélinda LE MASSON, Maëva VÉRON, Émeline CHEREUL, Alexis LE GROS

Commission « Voirie_ Bâtiments »

Responsables : Stéphane ROBIN et Alexis LE GROS

Commission « Fleurissement »

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260323-3322618_STTRIM-DE

Responsable : Mélinda LE MASSON
Membres : Charlène BREXEL, Émeline CHEREUL, Maëva VÉRON

Commission « aménagement paysage et bocage » :

Responsable : LE GROS Alexis
Denis BLANCHARD, Tanguy ROCABOIS,
Suppléants : Annie VALO, Stéphane ROBIN

Commission « cantine – école »

Cantine : Mélinda LE MASSON
École : Mélinda LE MASSON Annie VALO_ Charlène BREXEL

Commission Evénementiels_ Fête du village »

Mélinda LE MASSON, Émeline CHEREUL

Commission « communication »

Mélinda LE MASSON, Mélanie POROTTO, Émeline CHEREUL, Maëva VÉRON, Charlène BREXEL, Alexandre SOULABAIL

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 24 mars 2026

Le Maire,
Annie VALO

La Secrétaire de séance,
Mélinda LE MASSON





Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.